



FINANCEZ VOS PROJETS GRACE A L'EUROPE

Sophie LE GRAND 28 septembre 2018

PROGRAMME DE FORMATION

LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

1. La politique régionale de l'Union européenne
2. Les instruments de financement : FEDER, FSE et FEADER
3. Les modalités de financement des fonds structurels

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS : MODE D'EMPLOI

1. De « l'idée » au « projet »
2. Identifier la mesure de financement pertinente
3. Formaliser le dossier de candidature

Définitions

- Politique publique

Stratégie, définie par un ensemble d'actions coordonnées, mise en œuvre par les administrations publiques (moyens humains, financiers et matériels), viser à faire évoluer une situation donnée.

- Fonds/programme de financement

Instrument financier de mise en œuvre d'une politique publique

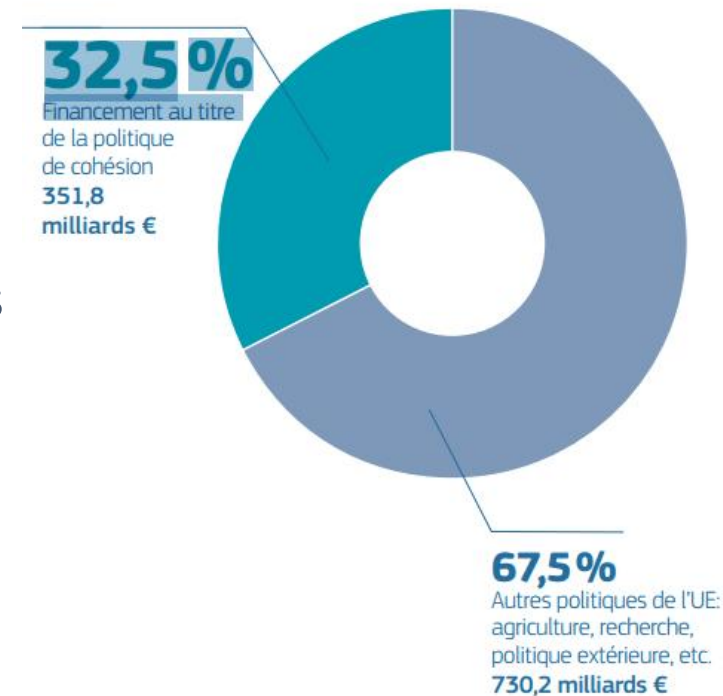
- Subvention européenne

Contribution financière en vue de financer une action destinée à promouvoir la réalisation d'un objectif d'une politique publique européenne

La politique régionale / de cohésion européenne

- Principale politique d'investissement de l'UE
- Cible tous les territoires de l'Union européenne
- Ambition : réduire les disparités économiques, sociales et territoriales qui persistent en Europe
- Objectif : soutenir la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et améliorer la qualité de vie des citoyens.
- Mise en œuvre par les États membres et les régions, en vertu du principe de subsidiarité

**BUDGET TOTAL DE L'UE
POUR 2014-2020**
TOTAL: **1 082 milliards €**



Source : Commission européenne, *Introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020*, Juin 2014

La stratégie Europe 2020

- Stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi
- Priorité : Stimuler une croissance qui soit intelligente, durable et inclusive.
- Objectifs fixés à l'échelle européenne et transposés en objectifs nationaux.

Domaine	Cible UE	Cible France
Emploi	75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	75 % dont taux d'emploi des femmes 70 %
Recherche et Développement	Investissement de 3 % du PIB	3 %
Environnement	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990	- 14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005
	Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %	23 %
	Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	130 Mtep en consommation d'énergie finale ⁵
Education	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	9,5 %
	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	50 % ⁶
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	1,9 millions en 2020 ⁷

Source : Eurostat

Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI)

- Instruments financiers au service de la politique régionale
 - FEDER : Fonds européen de développement régional
 - FSE : Fonds social européen
- Et des politiques dédiées au développement rural et à la pêche (hors budget Politique régionale)
 - FEADER : Fonds européen agricole de développement rural
 - FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



FEDER
Fonds européen
de développement
régional

8,4
milliards d'€



FSE
Fonds social
européen

6
milliards d'€



FEADER
Fonds européen
agricole pour le
développement rural

11,4
milliards d'€



FEAMP
Fonds européen
pour les affaires
maritimes et la pêche

588
millions d'€

La mise en œuvre de la politique régionale

UE

Stratégie Europe 2020
Règlementation européenne

État

Accord de partenariat – cadrage national

Région

Programmes opérationnels

Projets financés par les fonds structurels



La politique régionale en Franche-Comté



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Franche-Comté et massif du Jura FEDER-FSE 2014-2020*	184 510 000 €
Programme de développement rural Franche-Comté FEADER*	443 724 144 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Franche-Comté)**	51 471 125 €
Total	679 705 269 €

PROGRAMME DE FORMATION

LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

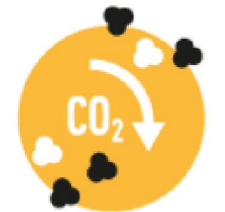
1. La politique régionale de l'Union européenne
2. Les instruments de financement : FEDER, FSE et FEADER
3. Les modalités de financement des fonds structurels

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS : MODE D'EMPLOI

1. De « l'idée » au « projet »
2. Identifier la mesure de financement pertinente
3. Formaliser le dossier de candidature

Le fonds européen de développement régional - FEDER

- Objectif : renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en s'attaquant aux principaux déséquilibres régionaux au sein de l'UE
- Priorités d'investissement :
 - recherche, développement technologique et innovation
 - accès, utilisation et qualité des TIC
 - compétitivité des PME
 - transition vers une économie à faible émission de carbone
 - adaptation au changement climatique
 - prévention et gestion des risques
 - environnement et utilisation rationnelle des ressources
 - transport durable
 - emploi durable et de haute qualité, mobilité de la main-d'œuvre
 - éducation, formation (dont professionnelle) pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie



Les particularités du FEDER

- Plusieurs échelles de mise en œuvre :
 - Régionale
 - Interrégionale
 - Coopération territoriale européenne (INTERREG)

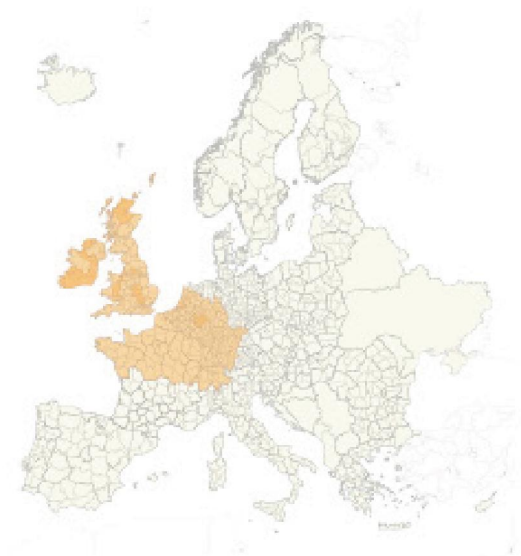
Interreg France-Suisse
(transfrontalier)

65 890 505 €



Europe du Nord-Ouest
(transnational)

396 134 342 €



Les particularités du FEDER

- L'approche intégrée du développement urbain durable
- ➔ C'est un mécanisme permettant de mettre en œuvre des **stratégies territoriales de manière intégrée**. Il est composé de :
 - Un territoire défini : Il concerne les intercommunalités et principalement les **quartiers prioritaires**.
 - Une stratégie territoriale : La stratégie doit être **élaborée de manière trans-sectorielle** pour répondre aux besoins de développement dans la zone concernée.
 - Une gouvernance multi-niveaux: un organisme intermédiaire (EPCI en général) se voit confier tout ou partie des tâches de gestion et de mise en œuvre. Un partenariat constituant un système de **gouvernance multi-niveaux** est mis en place.

Les particularités du FEDER

- L'approche intégrée du développement urbain durable
- Doté d'une enveloppe régionale FEDER-FSE de 26 M€ minimum sur la période 2014-2020, chaque territoire éligible élabore et met en œuvre une stratégie territoriale intégrée afin de répondre aux besoins de développement locaux.

➔ Territoires éligibles : aire urbaine de Belfort

90	Bougenel - Mulhouse	Belfort
90	Les Glacis du Château	Belfort
90	Dardel La Méchelle	Belfort
90	Résidences Le Mont	Belfort, Bavilliers
90	Arsot Ganghoffer	Offemont , Valdoie



Le FEDER en Franche-Comté

- Le programme opérationnel FEDER (FSE) régional
- Autorité de gestion : Région Bourgogne Franche-Comté

- Axes de financement pour le FEDER :
 - Axe 1 : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services
 - Axe 2 : Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société
 - Axe 3 : Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique
 - Axe 4 : Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois
 - Axe 5 : Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable
 - Axe 6 : Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura

Le FEDER en Franche-Comté

- Axe 1 : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services
 - ⇒ Objectif spécifique (OS) 1.3 Accroître le nombre de créations et de transmissions /reprises d'entreprises
 - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
 - Soutien aux pépinières, couveuses, incubateurs d'entreprises
 - Soutien aux organismes d'accompagnement à la création d'entreprises
 - Appui aux entrepreneurs
 - ⇒ OS 1.4 Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières
 - Soutien aux nouvelles filières locales de ré-emploi, valorisation matière ou énergétique, par le développement d'activités nouvelles
 - Soutien au développement du co-working et du télétravail

Le FEDER en Franche-Comté

Axe 2 : Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société

- ⇒ OS 2 Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté
 - Éducation : Généralisation des espaces numériques de travail (ENT)
 - Qualité et proximité de l'action publique et des relations usagers-administrations : Mise en place de solutions de dématérialisation dans les collectivités , information en temps réel sur les transports en commun publics
 - Culture : numérisation du patrimoine, développement d'outils de médiation culturelle

Axe 3 : Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique

- ⇒ OS 3.1 Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)
 - Animations collectives pour informer
 - Investissements nécessaires pour les installations

Le FEDER en Franche-Comté

Axe 3 : Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique

⇒ OS 3.2 Réduire la consommation énergétique dans le logement social

- Investissements en matière de rénovation énergétique Bâtiment basse consommation

⇒ OS 3.4 Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail

- Aménagement multimodaux des gares et points d'arrêt

- Liaisons douces entre les stations et les centre-bourgs et centre-ville pour le rabattement vers les gares et haltes ferroviaires

- Aménagement d'aires de covoiturage et signalétique

- Organisation d'une offre alternative à la voiture particulière pour « les premiers ou derniers km »

Le FEDER en Franche-Comté

Axe 5: Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable

⇒ OS 5.1 Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains

- Réhabilitation de quartiers existants
- Opérations de renouvellement urbain
- Requalifications de friches urbaines
- Protection et valorisation de l'environnement naturel en milieu urbain

⇒ OS 5.2 Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires

- Réhabilitation des quartiers prioritaires
- Aménagement d'espaces publics permettant d'améliorer la vie sociale du quartier
- Equipements de services de proximité
- Actions permettant le développement économique et la création d'emplois sur les quartiers

Le FEDER en Franche-Comté

Axe 6 : Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura

⇒ OS 6.1 Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura
- Études et actions de création, extension, requalification et transmission d'hébergements touristiques

⇒ OS 6.2 Augmenter l'attractivité du massif du Jura
- Aménagement et équipements des stations, des pôles touristiques
- Actions visant à améliorer les conditions d'accueil des pratiquants de l'itinérance
- Création de voies vertes et de pistes cyclables
- Extension, réaménagement de musées, d'équipements culturels
- Etudes et investissements relatifs à la protection, aux aménagements et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Etudes et travaux relatifs à la restauration de la morphologie des cours d'eau et des continuités écologiques aquatiques
- Promotion de la destination « Montagnes du Jura »

Le FEDER en Franche-Comté

Axe 9 du programme régional FEDER Lorraine: Axe interrégional massif des Vosges

Autorité de gestion : Région Lorraine

⇒ Développement économique et touristique du Massif

- Conquérir de nouveaux marchés par l'identification de leurs potentialités afin d'offrir une plus forte notoriété et valeur ajoutée aux productions, produits et savoir-faire spécifiques et identitaires du Massif
- Améliorer et diversifier les équipements spécifiques des filières du Massif notamment artisanales et touristiques, dont les hébergements touristiques, bâtiments, équipements et sites accueillant des activités touristiques

⇒ Préservation de la biodiversité du Massif

- Actions interrégionales concrètes pour la sauvegarde d'espèces menacées
- Démarches de sensibilisation du public à la protection de biodiversité et aux pratiques respectueuses de la nature du Massif vosgien

Exemples de projets FEDER en Franche-Comté

- Liaisons douces Malbuisson
 - Bénéficiaire : Commune de Malbuisson
 - Coût total : 432 159 €
 - Subvention FEDER : 149 816 €

- Programme de randonnée Mont d'Or 2 Lacs
 - Bénéficiaire : Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs
 - Coût total : 235 072 €
 - Subvention FEDER : 58 986 €

- Installation de chauffage géothermique dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Sancey
 - Bénéficiaire : Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Sancey
 - Coût total : 137 036 €
 - Subvention FEDER : 53 280 €

Le fonds social européen - FSE

- Objectif : rétablir l'égalité des chances en intervenant en priorité pour les personnes les plus défavorisées, et en particulier pour les personnes qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences pour retrouver un emploi ou le conserver
- Priorités d'investissement :
 - promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
 - promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
 - investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
 - renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et l'efficacité de l'administration publique



Les particularités du FSE

- Plusieurs PO par territoire :
 - 1 PO FSE (FEDER) régional
 - 1 PO FSE État
- Plusieurs autorités de gestion
 - Région Bourgogne Franche-Comté
 - La DIRECCTE pour le FSE État



Le FSE en Franche-Comté – Volet régional

Axe 4 : Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois

- ⇒ OS 4.1 Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans des parcours de formation
 - Actions de formation permettant l'acquisition des savoirs de base, dont la lutte contre l'illettrisme

- ⇒ OS 4.2 Augmenter le niveau de qualification des actifs

Le FSE en Franche-Comté – Volet national

- Axe 1 : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat
 - ⇒ accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives
 - ⇒ emploi indépendant
 - ⇒ entrepreneuriat et création d'entreprises
 - ⇒ modernisation des institutions du marché du travail
 - ⇒ réduction et prévention du décrochage scolaire
- Axe prioritaire 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
 - ⇒ adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs
 - ⇒ Vieillesse active
- Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
 - ⇒ inclusion active en vue de promouvoir l'égalité des chances et une meilleure aptitude à l'emploi

Exemples de projets FSE en Franche-Comté

- Accompagnement individualisé de jeunes éloignés de l'emploi
 - Bénéficiaire : École de la 2^{ème} chance du territoire de Belfort
 - Coût total : 706 505 €
 - Subvention FSE : 255 767 €

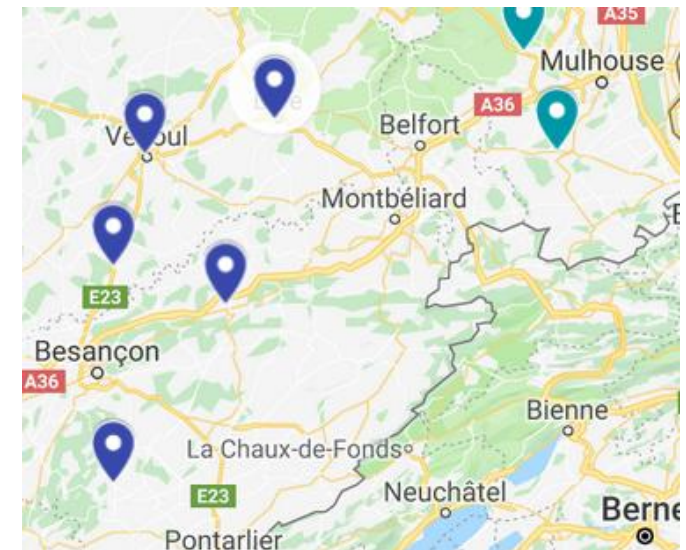
- Valoriser la qualité des formations au CFAA du Territoire de Belfort
 - Bénéficiaire : Établissement public local d'enseignement agricole de Valdoie
 - Coût total : 46 834 €
 - Subvention FSE : 23 417€

Le FEADER en Franche-Comté

- Objectif : encourager le développement rural durable et contribuer au développement de zones rurales, notamment en encourageant un secteur agricole plus équilibré, respectueux de l'environnement, résistant, compétitif et novateur
- Autorité de gestion : la Région Franche-Comté
- Priorités de financement :
 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
 2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
 3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie
 5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2
 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

La particularité du FEADER

- LEADER - Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
 - Territoires (Pays ou Parcs Naturels Régionaux) qui ont élaboré une stratégie et un programme d'actions et sélectionnés par un appel à projets régional.
 - Les territoires retenus, organisés en Groupes d'action locale (GAL), se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions, composé d'acteurs publics et privés locaux
- ➔ Appel à projets clos !



Le FEADER en Franche-Comté

- Un programme de développement rural régional (PDRR) géré par la Région Aquitaine
- Mesures de financement pour le FEADER :

M01 – Transfert de connaissances et actions d’information

M03 – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires

M04 – Investissements physiques

M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises

M07 – Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

M08 – Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts

M10 – Agroenvironnement – climat

M11 – Agriculture biologique

M12 – Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l’eau

M13 – Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d’autres contraintes spécifiques

M16 – Coopération

M19 – Soutien en faveur du développement local au titre de Leader

Le FEADER en Franche-Comté

- Mesure 7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
 - ⇒ 7.1 – Aide à l'établissement et à la mise à jour des plans de développement des communes et des villages dans les zones rurales et de leurs services de base ainsi que des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et à d'autres zones à haute valeur naturelle
 - ⇒ 7.4 – Aide aux investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale
 - santé, culture, sports & loisirs, services au public, services à la petite enfance/enfance, jeunesse à caractère non scolaire, mobilité
 - ⇒ 7.6.A – Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs
 - Assurer le maintien de l'activité pastorale malgré la contrainte croissante de la prédation

Le FEADER en Franche-Comté

⇒ 7.6.B – Mise en valeur des espaces pastoraux

- Contribuer à la préservation et la remise en état des sites pastoraux, à la continuité écologique, au maintien et à la restauration des espaces, favorisant la capacité adaptatives des espèces et des écosystèmes

⇒ 7.6.C – Contrats NATURA 2000

- Investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux forestiers

- Investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux non-agricoles et non-forestiers tels les milieux humides (cours d'eau, zones humides), les landes et friches, les espaces littoraux...

⇒ 7.7.A Investissements pour délocalisation d'activités, reconversion de bâtiments et installations à proximité de communes rurales

- Reconversion des espaces dégradés pour créer les conditions favorables à l'installation d'activités économiques, d'équipement touristique et/ou de services à la population

PROGRAMME DE FORMATION

LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

1. La politique régionale de l'Union européenne
2. Les instruments de financement : FEDER, FSE et FEADER
3. Les modalités de financement des fonds structurels

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS : MODE D'EMPLOI

1. De « l'idée » au « projet »
2. Identifier la mesure de financement pertinente
3. Formaliser le dossier de candidature

Les modalités de financements des fonds structurels européens

- POURQUOI ?

- ⇒ Pour financer des projets permettant de développer les territoires locaux, renforcer leur compétitivité et réduire les disparités dans de nombreux domaines
- ⇒ emploi, formation, TIC, transport, énergies, environnement, gestion des risques naturels, développement économique, développement et aménagement du territoire, patrimoine, tourisme, etc

- POUR QUI ?

- ⇒ Toute structure légalement constituée est éligible aux fonds structurels :
 - privée : entreprises, fédérations, etc.
 - publique : collectivités territoriales et leurs groupements
 - associative.

Les modalités de financements des fonds structurels européens

- COMMENT ?

- ⇒ Par la mise en œuvre d'un projet (opération) défini par :
 - une période de mise en œuvre
 - des actions
 - un budget

- COMBIEN ?

- ⇒ Les fonds structurels interviennent :
 - en cofinancement (maximum 50% des coûts éligibles)
 - en complément de fonds publics et privés nationaux

PROGRAMME DE FORMATION

LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

1. La politique régionale de l'Union européenne
2. Les instruments de financement : FEDER, FSE et FEADER
3. Les modalités de financement des fonds structurels

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS : MODE D'EMPLOI

1. De « l'idée » au « projet »
2. Identifier la mesure de financement pertinente
3. Formaliser le dossier de candidature

Approches de financement

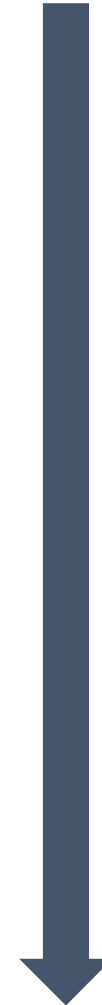
Approche
par projet



Programme
de
financement

Critères
d'éligibilité

Projet



Approche
par
opportunité

La démarche de candidature : 3 étapes clés

1

Concevoir le projet

2

Identifier la mesure de financement

3

Formaliser le dossier de candidature

La démarche de candidature : 3 phases clés

1

Concevoir le projet

2

Identifier la mesure de financement

3

Formaliser le dossier de candidature

Concevoir le projet



- Objectif : Définir le projet dans ses composantes clés

1. AU DEPART !

- Un projet commence par une idée d'action traduisant une intention
 - ⇒ Formuler précisément l'idée initiale du projet
- Constat / Diagnostic : Vérifier la pertinence de l'idée de projet
 - ⇒ Quel est le contexte (économique, social, territorial, politique) dans lequel vous envisagez de mettre en place le projet ?
 - ⇒ Quels sont les besoins, les difficultés et les défis que vous avez identifiés et auxquels vous souhaitez répondre ?

Concevoir le projet



2. Définir la base du projet (concept)

- Les objectifs
 - ⇒ Définir les objectifs à atteindre dans le cadre du projet
 - ⇒ Distinguer les objectifs opérationnels (concrets) des objectifs plus généraux (stratégiques, politiques)
- Les actions
 - ⇒ Les activités / tâches à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés
 - ⇒ Les moyens (humains/matériels) nécessaires à la mise en œuvre des actions
- Les résultats
 - ⇒ Les livrables
 - ⇒ Les résultats concrets à atteindre d'ici la fin du projet
 - ⇒ Les améliorations envisagées au regard des besoins, difficultés et défis définis
 - ⇒ L'impact attendu du projet, en lien avec les objectifs généraux définis

Livrable : production / document, mesurable, tangible ou vérifiable, qui résulte de la réalisation d'une action

Concevoir le projet



3. Développer le projet : définir le cadre de mise en œuvre

- Les acteurs
 - ⇒ Qui va participer à la mise en œuvre du projet ? Evaluer les moyens humains nécessaires
 - Internes : les membres de votre organisation
 - Externes : les prestataires et les partenaires de mise en œuvre
 - ⇒ Les soutiens du projet : institutionnels, cofinanceurs

- Le public-cible
 - ⇒ Les participants du projet (hors acteurs)
 - ⇒ Les bénéficiaires des résultats du projet
 - ⇒ Qualifier et quantifier les groupes-cibles

Pour les projets FSE, des indicateurs sur les publics cible (bénéficiaires) du projet devront être renseignés dans le dossier de candidature

Concevoir le projet



3. Développer le projet : définir le cadre de mise en œuvre

- Le calendrier

⇒ Quelle est la durée nécessaire à la mise en œuvre du projet ?

⇒ Quelles sont les dates de réalisation ?

- Date de démarrage

- Date de fin

- Le périmètre

⇒ Le territoire dans lequel se déroulera le projet (adresse / périmètre géographique)

⇒ Le territoire qui sera impacté par le projet

- Le budget

⇒ Identifier les catégories de dépenses

⇒ Estimer financièrement les moyens humains et matériels

⇒ Identifier les autres financements mobilisables

Catégories de dépenses
Personnel - Déplacements -
Expertise et services externes -
Équipements - Etc

Les éléments de valeur ajoutée



- Définir le caractère innovant et/ou exemplaire du projet
 - ⇒ 4 types d'innovation : produit, procédé, commercialisation et organisation
 - ⇒ Plus largement, c'est adopter une nouvelle approche pour résoudre, à l'échelle européenne, des problèmes auxquels les approches traditionnelles ne permettent pas de répondre
 - ⇒ Reproductibilité et transférabilité

- Répondre aux priorités transversales de l'Union européenne
 - ⇒ L'égalité Femme Homme
 - ⇒ La lutte contre les discriminations
 - ⇒ Le développement durable

« Développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Rapport Brundtland – 1987.

PROGRAMME DE FORMATION

LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

1. La politique régionale de l'Union européenne
2. Les instruments de financement : FEDER, FSE et FEADER
3. Les modalités de financement des fonds structurels

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS : MODE D'EMPLOI

1. De « l'idée » au « projet »
2. Identifier la mesure de financement pertinente
3. Formaliser le dossier de candidature

La démarche de candidature : 3 phases clés

1

Concevoir le projet

2

Identifier la mesure de financement

3

Formaliser le dossier de candidature

Identifier la mesure de financement

Les documents de programmation

- FEDER et FSE - le Programme opérationnel (PO) décrit :
 - le diagnostic territorial
 - l'analyse des enjeux, objectifs et stratégie
 - la description des axes prioritaires et des attentes en matière de projets à financer
 - le plan de financement
 - les dispositions de mise en œuvre du PO
- FEADER - le document de référence est le PDRR : Programme de Développement Rural Régional
- Le PO et le PDR peuvent être complétés par un DOMO (FEDER-FSE) et des appels à projets qui précisent :
 - Les projets finançables
 - Les critères d'éligibilité

Identifier la mesure de financement



- Objectifs : Vérifier la conformité du projet aux exigences du programme de financement
- 2.1. Identifier la mesure de financement pertinente dans les documents de programmation
 - 2.2. Rédiger une fiche synthétique de présentation du projet
 - 2.3. Valider l'éligibilité auprès du gestionnaire de fonds

Identifier la mesure de financement



2.1. Identifier la mesure de financement pertinente dans les documents de programmation

- Document de base : le PO / PDR
- Document complémentaire : le DOMO et les appel à projets



Identifier la mesure de financement



2.1. Identifier la mesure de financement pertinente dans le PO/PDR

- Vérifier l'adéquation des composantes du projet avec les éléments décrits :
 - Le constat et les changements attendus
 - Types d'actions soutenus
 - Bénéficiaires cibles (= porteurs de projets éligibles)
 - Territoire éligible
- Consulter les principes directeurs de sélection des opérations :
 - Cohérence avec la stratégie énoncée
 - Cohérence avec les stratégies territoriales liées
 - Autres critères de sélection spécifiés

Identifier la mesure de financement



2.1. Vérifier l'adéquation (éligibilité) : le DOMO et les appels à projets

- Obtenir des précisions sur :
 - Les actions éligibles
 - Les critères de recevabilité des projets
 - Les critères de sélection des projets
 - Les modalités de financement : taux maximum de cofinancement, montant minimum/maximum de subvention, etc
 - ...

Identifier la mesure de financement



2.2. Rédiger une fiche synthétique de présentation du projet

- Objectif : Présenter les informations essentielles du projet

⇒ Cette fiche peut parfois être exigée par le gestionnaire de fonds avant toute prise de contact.

⇒ Elle donne un aperçu clair du projet proposé comprenant :

- la conformité avec la stratégie du programme,
- l'axe de financement identifié,
- le/les objectifs,
- le résumé des actions et des résultats du projet,
- Les modalités de mise en œuvre (calendrier, partenariat, etc)
- le budget indicatif

⇒ elle peut prendre la forme d'une version simplifiée du formulaire de candidature.

Identifier la mesure de financement



2.2. Rédiger une fiche synthétique de présentation du projet

Fiche synthétique de présentation d'un projet - Modèle	
Porteur de projet :	
Contact :	
Titre du projet :	
Coût total estimé :	
Situation de départ et contexte ⇒ Objectifs	Quelle est la problématique / le cadre stratégique dans lequel s'inscrit votre projet ? À quelles difficultés répond-t-il ? Quelle valeur ajoutée apporte-il pour résoudre le problème identifié ?
Activités	Décrire les actions mises en œuvre dans le cadre du projet et qui permettront d'atteindre les objectifs fixés ?
Résultats	Quels sont les résultats que produiront les activités en fin de projet (livrables) ? Identifier les résultats spécifiques et concrets en termes quantitatifs et qualitatifs.
Cibles, bénéficiaires	Indiquez quelles sont les bénéficiaires directs (partenaires) et indirects visés par le projet.
Zone de réalisation du projet	Où se dérouleront les activités prévues ?
Quel est le caractère innovant du projet ?	Le projet s'inscrit-il dans une continuité ? Quelle est sa plus-value ?
Quelle est la plus-value du fonds européen pour le projet ?	Pourquoi votre projet sollicite-t-il ce programme en particulier ? Quel est l'effet du financement attendu ? ⇒ Conditionne la réalisation du projet ⇒ Accélère le lancement ⇒ Permet un changement d'échelle ⇒ ...

Proposition de modèle en annexe

Identifier la mesure de financement



2.3. Valider l'éligibilité auprès du gestionnaire de fonds

- Objectif : Obtenir l'avis du gestionnaire sur
 - ⇒ l'éligibilité de tout ou partie du projet
 - ⇒ la disponibilité de l'enveloppe financière
 - ⇒ l'évaluation du potentiel de financement du projet (qualité, concurrence, etc.)
 - ⇒ les modalités et délais de dépôt du dossier de candidature

GO / NO GO

Prise de décision sur la poursuite de la démarche de candidature

Identifier la mesure de financement



2.3. Valider l'éligibilité auprès du gestionnaire de fonds - Quels interlocuteurs ?

- La direction générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) est autorité de gestion des PO FSE Nationaux
 - ⇒ La DIRECCTE est en charge de la gestion du PO en région
- Les conseils régionaux sont autorités de gestion des PO/PDR régionaux
 - ⇒ Les services instructeurs peuvent être au sein d'une même direction
 - ⇒ Ou être affectés dans les différentes directions opérationnelles
- Des organismes intermédiaires
 - ⇒ Possibilité de déléguer une partie des crédits en gestion à des organismes ne faisant pas partie de l'autorité de gestion
 - ⇒ Exemple : L'Etat (DRIAAF, etc) pour le FEADER, les conseils départementaux pour le FSE

PROGRAMME DE FORMATION

LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

1. La politique régionale de l'Union européenne
2. Les instruments de financement : FEDER, FSE et FEADER
3. Les modalités de financement des fonds structurels

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS : MODE D'EMPLOI

1. De « l'idée » au « projet »
2. Identifier la mesure de financement pertinente
3. Formaliser le dossier de candidature

La démarche de candidature : 3 phases clés

1

Concevoir le projet

2

Identifier la mesure de financement

3

Formaliser le dossier de candidature

Formaliser le dossier de candidature

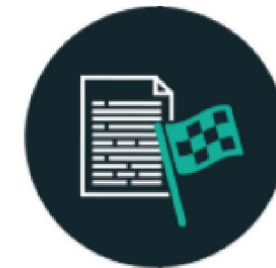
- Objectif : Soumettre un dossier de candidature conforme aux critères d'éligibilité fixés

3.1. Elaborer le budget prévisionnel



3.2. Rédiger le formulaire de candidature

3.3. Soumettre le dossier



Formaliser le dossier de candidature



3.1 Élaborer le budget prévisionnel

- Les règles d'éligibilité des dépenses des projets financés par les fonds structurels sont établies par la France dans le cadre de 3 textes règlementaires :
 - décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020
 - Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279
 - Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016



Formaliser le dossier de candidature



3.1 Élaborer le budget prévisionnel

- Une dépense est éligible si et seulement si elle est :
 - réelle, encourue et acquittée par le bénéficiaire entre la date à laquelle les programmes opérationnels ont été présentés à la Commission, ou le 1er janvier 2014 si cette date est antérieure à la première, et le 31 décembre 2023
 - dépensée pour réaliser les objectifs du projet
 - enregistrée dans la comptabilité du bénéficiaire et justifiée par un document comptable équivalent à une facture
 - inscrite au budget prévisionnel
 - en conformité avec les critères d'éligibilité fixés par le programme de financement (PO/PDR & appel à projets)

Formaliser le dossier de candidature



3.1 Élaborer le budget prévisionnel : les dépenses éligibles

- Les coûts directs
 - Personnel
 - Déplacement, restauration, hébergement
 - Equipement
 - Amortissement de biens neufs
 - Conseil, notaire, expertise juridique, technique
 - Ouverture et tenue des comptes bancaires
 - Contrat de sous-traitance
 - Contributions en nature
- Les coûts indirects : frais généraux

Formaliser le dossier de candidature



3.1 Élaborer le budget prévisionnel : les dépenses inéligibles

- Coûts ne respectant pas les principes d'éligibilité :
 - non encourus et non acquittés par le bénéficiaire de la subvention
 - encourus en dehors de la durée fixée par le gestionnaire
 - utilisés pour réaliser des actions ne faisant pas partie du projet
 - non enregistrés dans la comptabilité du bénéficiaire
 - non justifiés par un document comptable équivalent à une facture
 - non conformes aux critères d'éligibilité fixés par le programme de financement.
- Inscrits aux règlements européens :
 - les intérêts débiteurs
 - la TVA récupérable
 - la production, la transformation et la commercialisation du tabac et des produits du tabac
 - le démantèlement de centrales nucléaires
 - les investissements dans les infrastructures aéroportuaires
 - l'achat d'infrastructures, d'immeubles et de terrains (au FSE seulement)

Formaliser le dossier de candidature



3.2. Rédiger le formulaire de candidature

- Projets FEDER-FSE-FEADER régionaux : formulaires accessibles sur le site « Europe en Bourgogne-Franche Comté »
- Candidature en ligne sur la plateforme régionale
- Projets FSE État : formulaire spécifique FSE à soumettre par voie dématérialisée sur « Ma démarche FSE »

Formaliser le dossier de candidature



Site de référence : <https://www.europe-bfc.eu>



Ce site est cofinancé par le fonds européen de développement régional (FEDER)



JE M'INFORME

J'AI UN PROJET

JE SUIS BÉNÉFICIAIRE

LES PROJETS SOUTENUS

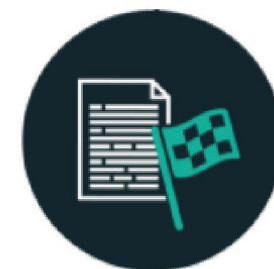


INTERREG ESPACE ALPIN : PROCHAINE SESSION D'INFORMATION LE 24 SEPTEMBRE À BESANÇON

La prochaine session d'information sur le programme Interreg Espace Alpin se tiendra à Besançon le 24 septembre 2018. Cette...



Formaliser le dossier de candidature



3.2. Rédiger le formulaire de candidature : Analyse du formulaire type FEDER-FSE



Ce site est cofinancé par le fonds européen de développement régional (FEDER)



[JE M'INFORME](#)

[J'AI UN PROJET](#)

[JE SUIS BÉNÉFICIAIRE](#)

[LES PROJETS SOUTENUS](#)



[Accueil](#) > [J'ai un projet](#) > [Je dépose ma demande d'aide](#) > [Demande d'aide dématérialisée \(PO FEDER-FSE Franche-Comté\)](#)

DEMANDE D'AIDE DÉMATÉRIALISÉE (PO FEDER-FSE FRANCHE-COMTÉ)



Utilisez le portail e-synergie pour déposer en ligne votre demande de subvention!

CONTACT

Direction Europe et rayonnement international – Service PO FEDER/FSE Franche-Comté et Massif du Jura

[☎ 03.63.64.21.03](tel:03.63.64.21.03)

Formaliser le dossier de candidature



3.2. Rédiger le formulaire de candidature – Les indicateurs

- Dans le cadre de l'obligation de performance, chaque opération fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs de réalisation et de résultat.
 - Ces indicateurs seront différents selon la nature de l'opération.
 - Ils permettent, à la fin du projet, de rendre de l'atteinte des objectifs fixés en début de projet.
- ⇒ Le renseignement des indicateurs par le bénéficiaire est obligatoire dès le dossier de candidature. Les indicateurs sont définis en début d'opération, et des valeurs cibles « prévisionnelles » leur sont associées.

Formaliser le dossier de candidature



3.3. Soumettre le dossier

- Vérifier les modalités de soumission :
 - Dossier papier
 - Dossier électronique
- Vérifier la complétude:
 - Formulaire narratif
 - Formulaire budgétaire
 - Annexes

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit !

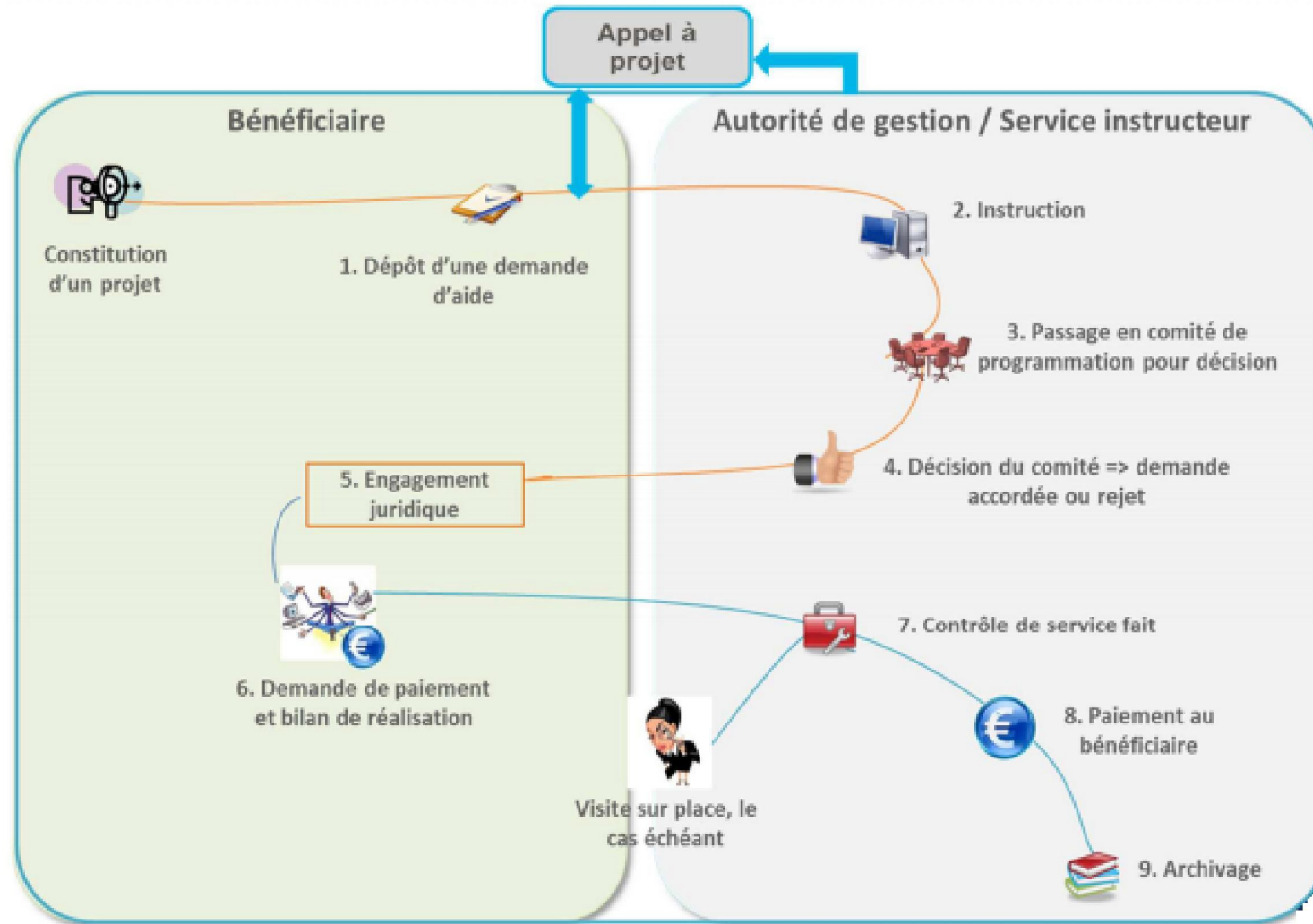
7-LISTE DE PIÈCES A FOURNIR

Les pièces ci-dessous sont nécessaires à l'instruction du dossier :

Pour tous les porteurs de projet :

	FEDER	FSE
Dossier de demande d'aide signé, daté et accompagné de son annexe technique et financière, des autres annexes pertinentes	■	■
Pour les dépenses directes : justification des coefficients d'affectation (présentation des coefficients et justification sur la base d'éléments probants)	■	■
Pour les dépenses indirectes : justification des clefs de répartition (présentation des clefs et justification sur la base d'éléments probants)	■	
Justificatif des dépenses de personnel (contrat de travail, fiche de poste, lettre de mission).	■	■
Document attestant de la capacité du représentant légal	■	■
Délégation éventuelle de signature	■	■
IBAN/code BIC ; RIB /RIP	■	■
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours	■	■
Attestation de régularité sociale de l'année en cours	■	■
Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant	■	■
Document attestant de l'engagement de chaque cofinancier public (conventions et/ou arrêtés attributifs, délibération, attestation d'engagement, lettres d'intention comprenant a minima l'identification de l'opération, le montant de la subvention sollicitée, le coût total de l'opération proposée au cofinancement et le délai prévu pour la décision du cofinancier, ...), et privé le cas échéant	■	■
Justificatif de maîtrise du foncier le cas échéant (titre de priorité, bail, extrait du livre foncier, autorisation du propriétaire à effectuer des travaux)	■	
En cas d'acquisition immobilière, sauf après adjudication : avis du service des domaines ou d'un expert qualifié indépendant (notaire) certifiant la valeur du bien au prix du marché	■	
Autorisations et permis requis le cas échéant (permis de démolir, permis de construire, permis d'aménager, étude d'impact, déclaration préalable, AOT...)	■	

Formaliser le dossier de candidature



Recommandations sur la démarche



- Un projet financé par les fonds structurels est un projet de territoire
 - ⇒ Pensez toujours à analyser et évaluer les besoins auxquels votre projet répond, les résultats attendus ainsi que son adéquation avec les priorités de financement dans votre région.
 - ⇒ De même, associez un maximum d'acteurs du territoire à votre démarche.
- Validez l'éligibilité de votre projet auprès du gestionnaire de la mesure
 - ⇒ Avant de vous lancer dans toute démarche, vérifiez que votre projet est potentiellement finançable.
- Monter et gérer ce type de projet est consommateur de temps
 - ⇒ Veillez bien à vous lancer dans cette démarche pour un montant suffisant